



Voitures de collection – CC23

Formulation de la police

Guide des sections	Introduction	3
	Procédure de plaintes	3
	Définitions	4
	La couverture	4
	Que faire en cas de perte	6
	Conditions générales	6
	Nomenclature des risques	8
	Informations sur le véhicule	9
	Véhicules à assurer	9

Introduction

Cette assurance a été spécialement conçue pour **vos véhicules**. **Nous** voulons que la langue et la mise en page soient claires, car **nous** souhaitons que **vous** compreniez la portée de la couverture que **nous** offrons, ainsi que **vos** obligations. La plupart des mots et expressions que **nous** utilisons ont une signification particulière dans cette **police**.

Si un mot ou une expression est **en gras**, veuillez vous reporter à la section des définitions.

Il est important que **vous** preniez connaissance de cette **police**. Si un aspect vous semble incorrect, veuillez contacter **votre** agent d'assurance dès que possible.

Nous vous procurerons cette assurance en échange de la prime que **vous** avez payée.

Procédure de plaintes

Nous sommes fiers d'offrir un service de première classe, fiable et efficace à tous **nos** clients.

Si **vous** souhaitez déposer une plainte, **vous** pouvez le faire à tout moment en **nous** expliquant la problématique ou en contactant l'équipe chargée des plaintes au sein de Lloyd's.

Nos coordonnées sont les suivantes :

Hiscox Customer Relations
The Hiscox Building
Peasholme Green
York YO1 7PR
Royaume-Uni

Téléphone : +44 (0)800 116 4627 ou +44 (0)1904 681 198

Email : customer.relations@hiscox.com.

L'adresse de l'équipe chargée des plaintes au sein de Lloyd's est la suivante :

Complaints
Fidentia House
Walter Burke Way
Chatham Maritime
Chatham
Kent ME4 4RN
Royaume-Uni

Téléphone : 020 7327 5693

E-mail : complaints@lloyds.com

Site Web : www.lloyds.com/complaints

Les procédures de Lloyd's en matière de plaintes sont détaillées dans une brochure « Your Complaint – How We Can Help » (Votre plainte - Comment nous pouvons vous aider), disponible à l'adresse www.lloyds.com/complaints et sont également disponibles à l'adresse ci-dessus.

Si **vous** n'êtes pas satisfait de la façon dont **votre** plainte a été traitée, **vous** pouvez demander au Financial Ombudsman Service d'étudier **votre** dossier sans affecter **vos** droits légaux. L'adresse est la suivante :

The Financial Ombudsman Service
Exchange Tower
London E14 9SR
Royaume-Uni

Téléphone : 0800 023 4567 ou 0300 123 9123

E-mail : complaint.info@financial-ombudsman.org.uk.

Le Financial Ombudsman Service est un service indépendant implanté au Royaume-Uni voué à régler les litiges entre les consommateurs et les entreprises fournissant des services financiers.

Vous trouverez de plus amples informations sur le Financial Ombudsman Service à l'adresse www.financial-ombudsman.org.uk.

Dans toute communication, veuillez indiquer le numéro de **police** indiqué dans la **nomenclature des risques**.

Définitions	Les mots en gras sont définis ci-dessous.
Franchise	Portion initiale du montant dont vous êtes responsable pour chaque demande d'indemnisation acceptée.
Emplacement(s) désigné(s)	Le(s) emplacement(s) indiqué(s) dans la nomenclature des risques .
Période d'assurance	La période pendant laquelle cette assurance est en vigueur, comme indiqué dans la nomenclature des risques .
Police	Le présent document d'assurance et la nomenclature des risques , y compris toute modification des conditions de la police convenues par nous par écrit.
Nomenclature des risques	Le document indiquant votre nom, votre adresse et les détails de votre assurance que nous avons convenus par écrit lorsque nous avons accepté cette assurance ou suite à toute modification ultérieure de votre police .
Montant total assuré	Le montant le plus élevé que nous paierons en cas de perte, comme indiqué dans la nomenclature des risques .
Véhicule/véhicules	Le(s) véhicule(s) et/ou d'autres biens figurant dans la nomenclature des risques .
Nous/notre/nos	Les souscripteurs qui détiennent une part de cette assurance et qui figurent dans la liste des souscripteurs de votre police .
Vous/votre/vos	L'assuré indiqué dans la nomenclature des risques .

La couverture

Ce qui est couvert	<p>Nous assurerons vos véhicules contre les pertes ou dommages physiques à hauteur du montant total assuré, à condition que ces pertes ou dommages physiques :</p> <ol style="list-style-type: none">se produisent pendant la période d'assurance ; etse produisent à l'emplacement ou aux emplacements désignés ou dans les limites territoriales indiquées dans la nomenclature des risques ; <p>sous réserve des exclusions dans les conditions générales indiquées ci-dessous.</p>
Base d'évaluation	Le montant assuré que nous avons convenu et indiqué dans les spécifications que nous ou votre agent d'assurance avons en notre possession.
Ce que nous allons payer	
Perte totale	En cas de perte ou de destruction d'un véhicule , nous paierons le montant assuré de ce véhicule comme indiqué sur la base de l'estimation ci-dessus. Un véhicule sera considéré comme une perte totale si le coût de la réparation dépasse le montant assuré pour ce véhicule .
Domage partiel	Si un véhicule est partiellement endommagé, nous prendrons en charge les frais raisonnables de restauration. Le montant le plus important que nous payerons au total est la valeur assurée de ce véhicule , comme indiqué sur la base de l'évaluation ci-dessus.
Paiement intégral	Si nous payons le montant total assuré pour un véhicule , nous en deviendrons alors propriétaires et aurons le droit de prendre possession de celui-ci.
Coûts de préparation des demandes d'indemnisation	Nous ne prendrons pas en charge le coût de la préparation d'une demande d'indemnisation.



Voitures de collection – CC23

Formulation de la police

Frais supplémentaires

Nous prendrons en charge les frais supplémentaires raisonnables et nécessaires que **vous** aurez engagés pour éviter ou limiter une perte couverte par cette **police**. **Nous** ne fournirons cette couverture que si le montant de la perte est réduit par plus que les dépenses engagées.

Montant total à payer

Le montant total le plus élevé que **nous** paierons pour chaque sinistre de perte est le **montant total assuré** plus les frais supplémentaires décrits ci-dessus.

Autre couverture

Nouvelles possessions

Nous autoriserons une augmentation du **montant total assuré** jusqu'à 10 % pour couvrir tout véhicule ou tout bien supplémentaire que vous acquérez pendant la **période d'assurance**, sauf indication contraire dans la **nomenclature des risques**. **Nous** le ferons uniquement si **vous nous** informez des nouvelles possessions dans les 60 jours suivant l'acquisition et que vous versez une prime supplémentaire.

Voitures de collection – CC23

Formulation de la police

Ce qui n'est pas couvert

Nous ne couvrons pas les occurrences suivantes :

1. perte ou dommage causé par usure, détérioration progressive, défaut inhérent, rouille ou oxydation, mites, insectes, nuisibles, gauchissement, rétrécissement, pourriture, champignons, moisissures ou infestation.
2. perte ou dommage causé par ou résultant de l'entretien, de la réparation, de la rénovation, de la restauration, de la modification ou de tout autre processus similaire.
3. perte ou dommage causé par ou résultant de l'aridité, de l'humidité, de l'exposition à la lumière ou de températures extrêmes, se produisant naturellement ou pas. Cette exclusion ne s'applique pas aux pertes ou dommages résultant directement de tempête, de gel ou d'incendie.
4. diminution de la valeur.
5. pannes ou dysfonctionnements mécaniques ou électriques.
6. le montant de la **franchise** indiqué dans la **nomenclature des risques**.
7. perte ou dommage survenant lorsqu'un **véhicule** est :
 - a. conduit par toute personne qui ne possède pas ou n'est pas qualifiée pour posséder un permis de conduire complet pour prendre le volant de ce **véhicule** ;
 - b. conduit par toute personne autre que les conducteurs désignés dans la **nomenclature des risques**, sauf lorsqu'un **véhicule** est sous la garde ou le contrôle d'un professionnel de l'automobile chargé de l'entretien ou de la réparation ;
 - c. utilisé pour la course automobile, le rallye, les essais de vitesse, les essais ou courses de côte ; ou
 - d. loué ou utilisé à des fins financières ou autres.
8. perte ou dommage si la limite de kilométrage maximale indiquée dans la **nomenclature des risques** a été dépassée.
9. perte ou dommage directement ou indirectement causé par ou résultant de :
 - a. rayonnement ionisant ou contamination par radioactivité provenant de tout combustible nucléaire ou de tout déchet nucléaire ou de la combustion de combustible nucléaire ;
 - b. propriétés radioactives, toxiques, explosives ou autres propriétés dangereuses ou contaminantes de toute installation nucléaire, réacteur ou autre assemblage nucléaire ou composant nucléaire intégré ;
 - c. toute arme ou tout dispositif utilisant la fission et/ou fusion atomique ou nucléaire ou toute autre réaction ou force ou matière radioactive de ce type ;
 - d. propriétés radioactives, toxiques, explosives ou autres propriétés dangereuses ou contaminantes de toute matière radioactive ; ou
 - e. toute arme chimique, biologique, biochimique ou électromagnétique.
10. Les pertes ou dommages directement ou indirectement causés par ou résultant d'une guerre, d'une invasion, d'un acte d'ennemis étrangers, d'hostilités (qu'une guerre soit déclarée ou non), d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une révolution, d'une insurrection, d'une puissance militaire ou usurpée, à moins que le **véhicule** ne soit transporté par avion ou par mer. **Nous** ne couvrons pas la perte ou les dommages aux **véhicules** pendant leur transport aérien ou maritime, directement ou indirectement causés par ou résultant d'un déclenchement de guerre (qu'il y ait ou non déclaration de guerre) entre l'un des pays suivants : Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, France, Fédération de Russie ou République populaire de Chine.
11. perte ou dommage causé par ou résultant de la confiscation ou réappropriation de votre **véhicule**, ou délibérément endommagé ou détruit, par ou sous l'ordre d'un gouvernement, d'une autorité publique ou locale.
12. toute demande d'indemnisation pour laquelle **vous** pourriez être payé dans le cadre d'une autre assurance si cette **police** n'existait pas.

Que faire en cas de perte

Vous devez vous conformer aux obligations énoncées dans les conditions de demande d'indemnisation suivantes. Si **nous** déterminons que toute demande d'indemnisation que **vous** faites en vertu de la présente **police** a été directement affectée par **votre** non-respect de l'une des conditions d'indemnisation suivantes, **nous** pouvons refuser **votre** demande d'indemnisation ou réduire le montant de tout paiement que **nous** effectuons pour une telle demande d'indemnisation.

Comment déposer une demande d'indemnisation

Vous devez **nous** informer ou informer **votre** agent d'assurance dès que possible de tout incident qui pourrait générer **votre** besoin de générer une demande d'indemnisation dans le cadre de cette assurance. Si **vous** pensez qu'un crime a été commis, **vous** devez également en informer les forces de l'ordre et obtenir un numéro de dossier criminel.

Vous devez prouver que la perte ou le dommage s'est produit et **nous** donner toutes les informations dont **nous** avons besoin pour examiner **votre** demande d'indemnisation.

Recouvrement d'un paiement de perte

Nous pouvons engager une procédure en **votre** nom, mais à **nos** frais, pour recouvrer **notre** bénéficiaire, le montant de tout paiement que **nous** avons effectué en vertu de la présente **police**. **Vous** devez **nous** fournir toute l'aide dont **nous** pouvons raisonnablement avoir besoin pour ce faire.

Propriété récupérée

Si **nous** récupérons l'un de **votre** ou **vos** véhicule(s) après que nous ayons payé une demande d'indemnisation, **nous** **vous** écrirons à **votre** adresse indiquée dans la **nomenclature des risques** et **vous** pourrez **nous** le ou les racheter dans un délai de 90 jours. **Nous** facturerons :

1. le montant que **nous** avons payé pour **votre** demande d'indemnisation, plus le total des intérêts ; ou
 2. la valeur de marché de l'article au moment où **nous** le récupérons ;
- selon la valeur la moins élevée.

Demandes d'indemnisation frauduleuses

Si **vous** avez tenté de **nous** tromper en **nous** donnant délibérément de fausses informations ou en faisant une demande d'indemnisation frauduleuse en vertu de la présente **police** :

1. **nous** serons en droit de **vous** donner un avis de résiliation de la **police** en vigueur, à compter du moment de tout acte ou demande d'indemnisation frauduleux ou de la fourniture de telles fausses informations ;
2. **nous** serons en droit de refuser d'effectuer tout paiement en vertu de la **police** en ce qui concerne toute demande d'indemnisation faite ou toute perte après la survenance d'un acte ou d'une demande d'indemnisation frauduleux ou la fourniture de ces fausses informations ;
3. **vous** devez rembourser tous les paiements que **nous** avons déjà effectués concernant des demandes d'indemnisation ou des pertes survenant après un acte ou une demande d'indemnisation frauduleux ou la fourniture de ces fausses informations ; et
4. **nous** serons en droit de conserver toutes les primes payées.

Cela n'affecte pas **vos** droits en lien avec une demande d'indemnisation ou une perte survenant avant la date de tout acte ou demande d'indemnisation frauduleux ou la fourniture de telles fausses informations.

Conditions générales

Soin raisonnable

Vous devez prendre des mesures raisonnables pour protéger **votre** ou **vos** véhicules contre la perte ou les dommages et pour le ou les maintenir en bon état. Si **vous** faites une demande d'indemnisation dans le cadre de cette assurance et que **nous** déterminons que la perte ou le dommage qui a entraîné une demande d'indemnisation a été causé(e) ou affecté(e) directement par **votre** non-respect de **vos** obligations dans le cadre de cette condition, **nous** pouvons refuser de payer **votre** demande d'indemnisation ou réduire le montant de tout paiement que **nous** effectuons dans le cadre de la demande d'indemnisation.

Protections

Vous devez vous assurer que toutes les protections physiques qui **nous** ont été notifiées au(x) **emplacement(s) désigné(s)** sont mises en place chaque fois que ce ou ces emplacements sont laissés sans surveillance.

Voitures de collection – CC23

Formulation de la police

Vous devez vous assurer que tous les systèmes d'alarme incendie et de sécurité qui **nous** ont été notifiés au(x) **emplacement(s) désigné(s)** sont activés chaque fois que ces emplacements sont laissés sans surveillance. **Vous** devez également **nous** informer dès que possible si, pour quelque raison que ce soit, un système ne fonctionne pas correctement. **Nous** pouvons alors modifier les conditions générales de cette assurance. Tous les systèmes doivent être régulièrement entretenus sous contrat par une société réputée au moins une fois par an.

Vous devez veiller à ce que les **véhicules** laissés sans surveillance soient verrouillés et sécurisés. Les clés doivent être retirées si personne ne se trouve dans le **véhicule**.

Si **vous** faites une demande d'indemnisation dans le cadre de cette assurance et que **nous** déterminons que la perte ou le dommage qui a entraîné une demande d'indemnisation a été causé(e) ou affecté(e) directement par **votre** non-respect de **vos** obligations dans le cadre de cette condition, **nous** pouvons refuser de payer **votre** demande d'indemnisation ou réduire le montant de tout paiement que **nous** effectuons dans le cadre de la demande d'indemnisation.

Annulation

Vous pouvez annuler cette **police** en **nous** écrivant :

1. dans les 14 jours suivant le début de la présente assurance ou la date de réception de **votre police**, selon la date la plus tardive, et vous recevez un remboursement intégral de la prime si **vous** n'avez pas fait de demande d'indemnisation, ou
2. à tout moment après les 14 premiers jours suivant le début de cette assurance ou la réception de **votre police**, quelle que soit la date la plus tardive, et **nous** restituerons toute prime que **vous** avez payée pour toute **période d'assurance**, à condition que **vous** n'avez pas fait de demande d'indemnisation.

Nous pouvons annuler la présente **police** en **vous** envoyant un préavis de 30 jours par courrier recommandé à **votre** adresse indiquée dans la **nomenclature des risques**. **Nous** ne le ferons que pour une raison valable. **Nous vous** restituerons toute prime que vous avez payée pour toute **période d'assurance** restante.

Tiers

La présente **police** est uniquement entre **vous** et **nous**. Aucune disposition de la présente **police** n'est destinée à offrir à une autre personne un avantage en vertu de la présente **police** ou le droit d'appliquer une quelconque condition de cette assurance.

Coassuré

Si plusieurs assurés figurent dans la **nomenclature des risques**, le montant total que **nous** paierons ne dépassera pas le montant que **nous** serons tenus de payer à l'un de **vous**.

Informations

Pour décider d'accepter cette assurance et de définir les conditions et la prime, **nous** nous sommes appuyés sur les informations que **vous nous** avez indiquées. **Vous** devez répondre à toutes les questions que **nous** vous posons en vous assurant que toutes les informations indiquées sont exactes et complètes.

Falsification

Si **nous** établissons que **vous nous** avez fourni délibérément ou de manière imprudente de fausses informations, **nous** traiterons cette assurance comme si elle n'avait jamais existé et déclinons toutes les demandes d'indemnisation.

Si **nous** constatons que **vous** avez fait preuve de négligence en **nous** fournissant les informations sur lesquelles **nous** nous sommes appuyés pour accepter cette assurance et définir ses conditions et sa prime, **nous** pouvons :

1. traiter cette assurance comme si elle n'avait jamais existé et refuser de payer toutes les demandes d'indemnisation et de rembourser la prime payée. **Nous** ne le ferons que si **nous vous** avons fourni une couverture d'assurance que **nous** n'aurions pas proposée autrement ; ou
2. modifier les conditions de **votre** assurance. **Nous** pouvons appliquer les présentes conditions modifiées comme si elles étaient déjà en place si une demande d'indemnisation a été impactée négativement par **votre** négligence ; ou
3. annuler **votre police** conformément aux conditions d'annulation.

Nous ou **votre** agent d'assurance **vous** contacterons si **nous** :

4. avons l'intention de traiter cette assurance comme si elle n'avait jamais existé ; ou
5. devons modifier les conditions de **votre police**.

Voitures de collection – CC23

Formulation de la police

Changement de situation	<p>Vous devez nous informer, dès que possible, en cas de modification des informations que vous nous avez fournies. Vous devez également nous informer si vous avez fait faillite ou si vous avez été reconnu coupable d'un crime pendant la période d'assurance.</p> <p>Lorsque nous serons informés d'un changement, nous vous indiquerons si cela affecte votre police. Par exemple, nous pouvons annuler votre police conformément aux conditions d'annulation ou modifier les modalités de votre police.</p> <p>Si vous ne nous informez pas d'un changement, cela peut affecter toute demande d'indemnisation que vous faites ou invalider votre assurance.</p>
Droit en vigueur et juridiction compétente	<p>Sauf accord contraire dans la nomenclature des risques, cette assurance est régie par le droit anglais. En cas de litige, celui-ci ne sera traité que par les tribunaux d'Angleterre et du pays de Galles, sauf si une autre juridiction est convenue dans la nomenclature des risques.</p>
Sanctions	<p>Nous ne serons pas considérés comme fournissant une couverture et nous ne serons pas tenus de payer une demande d'indemnisation ou de donner un avantage en vertu de la présente police dans la mesure où la fourniture d'une telle couverture, le paiement de cette demande d'indemnisation ou la fourniture d'un tel avantage nous exposerait à une sanction, une interdiction ou une restriction en vertu des résolutions des Nations Unies ou des sanctions commerciales ou économiques, lois ou réglementations de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou des États-Unis d'Amérique.</p>

Nomenclature des risques

Numéro de police :

Assuré :

Adresse de correspondance :

Période d'assurance : De : / / À : / /

Emplacement(s) désigné(s) où les véhicules sont stationnés :

Véhicules et/ou autres articles ou biens : Comme indiqué dans la liste jointe.

Couverture		Véhicules répertoriés dans la liste jointe	Franchise pour chaque perte
1.	Aux emplacements désignés uniquement		
2.	À l'endroit ou en dehors du ou des emplacements désignés (sauf sous son propre pouvoir)		
	Limites territoriales		
3.	Sous son propre pouvoir		
	Limites territoriales		
	Kilométrage maximum par véhicule et par an		

Montant total assuré :

Franchise :

Conditions :

Conducteurs désignés :

Prime :

